

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2020

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

30 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Présents : M. Jérôme FOL, Mme Alexandra CAGNA, M. Gaston RAVAUT, Mme Aline KUTTER, M. Philippe JACQUELIN, Mmes Isabelle PETIOT, MM. Jacques SERRÉ, Thierry MESNIL, Pascal PODECHARD, Mme Valérie PERISSUTTI, Saadia CHAMALI, Rodolphe VAUTHEY, Mmes Isabelle SANCHEZ, Virginie DI MEGLIO, Corinne GARREAU, M. Christian PISARSKY, Mme Valéria NAUDIN-MALLARD, M. Alexandre BEY

Absente excusée : Mme Catherine CHRISTOPHORY-ROUX

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETIOT

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1. Convention de servitude de passage (sortie de secours à l'école maternelle)
2. SICECO : Travaux d'éclairage de la RD 974
3. Forêts : Inscription à l'état d'assiette, destination des coupes – Affouage Exercice 2021
4. Adhésion à l'Agence Technique Départementale (ATD) dénommée Ingénierie Côte d'Or Le Département (ICO)
5. Modification n°2 de la composition des commissions municipales et des comités consultatifs
6. Création d'un poste d'agent de maîtrise contractuel à l'école maternelle
7. Création d'un poste d'adjoint technique du 1^{er} novembre 2020 au 28 février 2021

1) Convention de servitude de passage (sortie de secours à l'école maternelle)
(2020-045)

Dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) de l'école maternelle, la nécessité d'une « échappatoire » à l'arrière de l'établissement avait été, à plusieurs reprises, envisagée.

En ce qui concerne ce dossier et après différents échanges avec CDC Habitat, une servitude de passage peut être régularisée entre l'école maternelle de LADOIX-SERRIGNY et le bâtiment cadastré section AP numéro 747 faisant l'objet d'une mise en copropriété.

Celle-ci serait de 2 mètres de large sur le long de la parcelle AP 747 accessible par deux portillons et grèverait ainsi le jardin en jouissance exclusive du lot de copropriété n°1. Elle serait utilisée uniquement comme issue de secours par les écoliers.

Le propriétaire CDC Habitat propose que cette servitude de terrain soit intégrée à la vente entre le futur acquéreur et leur représentant.

M. le Maire informe l'assemblée que CDC Habitat a déjà réalisé les travaux en prenant à sa charge la fourniture et la mise en place de 2 portails de deux mètres.

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver la création de cette servitude qui se fera sans indemnités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la création de la servitude de passage correspondante, **DIT** que les frais notariés seront pris en charge par CDC Habitat et **AUTORISE** le Maire à signer tous actes à intervenir.

2) Travaux d'éclairage de la RD 974 (2020-046)

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune envisage la réfection de tous les candélabres de la RD 974.

Pour sa réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, ces travaux seront confiés au SICECO (Syndicat InterCommunal d'Energie de Côte d'Or).

Selon les devis établis par le SICECO, les montants estimatifs des travaux sont arrêtés aux sommes suivantes. Pour le dossier référencé EP/1145 rénovation RD 974 tranche 1 : **72 738,99 € HT** et pour le dossier référencé EP/1256/E rénovation RD 974 tranche 2 : **16 036,41 € HT**.

Les élus sont informés que la Commune d'ALOXE-CORTON a pris la décision par délibération de supprimer les lampadaires situés dans la montée de La Chapelle, mais seulement ceux éclairant les vignes et de conserver ceux devant les habitations.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le devis présenté par le SICECO pour la réfection de tous les candélabres de la RD 974 et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'affaire précitée.

3) Inscription à l'état d'assiette, demande des coupes. Affouage. Exercice 2021 (2020-047)

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour l'exercice **2021**, l'état d'assiette des coupes réglées des parcelles 14-31 et 36 ainsi que le report du passage en coupe pour les parcelles 17 et 35.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité d'approuver l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 des dites parcelles ainsi que le report du passage en coupe pour les parcelles 17 et 35.

4) Adhésion à l'Agence Technique Départementale Ingénierie Côte-d'Or Le Département (ICO)
(2020-048)

Monsieur le Maire passe la parole à M. Gaston RAVAUT qui présente les différentes missions de l'ATD. Celui-ci expose que c'est complémentaire à la Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MiCA). Ingénierie Côte-d'Or, le Département est un service payant qui vise à renforcer l'accompagnement des communes et de leurs groupements et les soutenir dans leurs projets.

Depuis le 1er janvier 2020, Ingénierie Côte-d'Or exerce ses missions en Côte-d'Or. Son rôle : assurer la maîtrise d'œuvre des petits travaux routiers des collectivités et les assister dans la maîtrise d'ouvrage de projets portant sur le bâtiment, l'eau, l'assainissement et les gros projets de voirie. Ingénierie Côte-d'Or accompagne ainsi les communes, les communautés de communes et les syndicats tout au long de leurs projets de travaux.

M. le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à ce nouveau service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion à l'Agence Ingénierie Côte-d'Or Le Département pour un montant de 200 € et **DÉSIGNE** M. Jacques SERRÉ pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Agence.

5) Modification n°2 de la composition des commissions municipales et des comités consultatifs
(2020-049)

M. le Maire rappelle que conformément à l'Article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal, lors de sa séance du 2 juin dernier a constitué des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Il rappelle que ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Il rappelle, également, la démission d'un conseiller municipal (M. Pascal MINGUET) et l'installation en qualité de conseillère municipale de Mme Isabelle SANCHEZ, en date du 7 juillet 2020. Mme SANCHEZ, n'ayant pas encore intégré de commissions, a émis le souhait de rejoindre les commissions suivantes Finances, Gestion du personnel, Urbanisme, Travaux bâtiments, Patrimoine, Forêts, carrières, vignobles, rivière et Cimetière.

M. le Maire rappelle à l'ensemble des élus qu'ils peuvent rejoindre d'autres commissions qui les intéresseraient.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** la modification des commissions citées ci-dessus.

6) Création d'un poste occasionnel agent de maîtrise (renfort école maternelle)
(2020-050)

M. le Maire expose à l'assemblée qu'un des agents de l'école maternelle (aux fonctions d'ATSEM) doit subir une intervention chirurgicale suivie d'un arrêt de quelques mois.

Le remplacement de cet agent sera assuré, en partie, par des heures complémentaires qui seront réglées à un autre agent qui n'est pas à temps complet et à un agent qui a dû être recruté pour compléter l'équipe.

M. le Maire précise à l'assemblée que lorsqu'un agent contractuel est recruté pour remplacer un titulaire en congés annuels, ou pour maladie, le conseil n'a pas à délibérer.

Afin d'organiser au mieux le service, Monsieur le Maire propose la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité.

Le poste créé, le sera pour une période du 28 septembre 2020 au 6 juillet 2021 afin de couvrir une période assez large, ne connaissant pas pour l'instant la durée d'absence de l'agent en arrêt maladie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer un poste d'agent de maîtrise du 28 septembre 2020 au 6 juillet 2021 à raison de 28.50 heures hebdomadaires (IM 394).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus seront inscrits au budget, chapitre 012.

7) Création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial (Service Voirie)
(2020-051)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il conviendrait de créer un emploi saisonnier aux services techniques.

Il expose aux membres élus qu'un agent du service voirie fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2021.

Il informe, également, l'assemblée que le contrat du saisonnier 2020 prendra fin au 30 octobre prochain, et qu'il serait bien d'assurer un « tuilage » avant le départ en retraite de l'agent.

Le bureau municipal et la commission du personnel ont donné un avis favorable à ce tuilage pour 31 h/hebdomadaire du 1^{er} novembre 2020 au 28 février 2021.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, de créer, un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial non titulaire pour embaucher un agent de voirie supplémentaire du 1^{er} novembre 2020 au 28 février 2021.

La durée hebdomadaire de cet emploi est fixée à 31 heures, l'agent percevra une rémunération correspondant à l'IM 327.

Questions diverses

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée des devis qui ont été signés et de l'exercice du droit de préemption :

	OBJET	Société	Montant TTC
LETTRES DE COMMANDES			
14/09/2020	Potelets (Sentier de Brully)	AREA	172,80 €
14/09/2020	Garde corps (Sentier de Brully)	MS2G	855,65 €
22/09/2020	Mission Maîtrise d'œuvre Voirie	PMM	11 880,00 €
25/09/2020	Remorque à ridelles	BERGER	8 232,00 €
26/09/2020	Matériel téléphonie (Ecole maternelle)	SERT	380,40 €
01/10/2020	Bétonnière	ALTRAD	1 585,60 €
02/10/2020	Matériel Illuminations	CITYLUM	1 250,26 €
Declarations d'Intention d'Aliéner			
		Noms des propriétaires sortants	
19/08/2020	24 rue de Serrigny	BEAUMONT VERNIZEAU	
25/08/2020	route de Ruffey	OCQUIDANT ROPITEAU	
25/08/2020	route de Ruffey	OCQUIDANT ROPITEAU	
26/08/2020	route de Ruffey	OCQUIDANT ROPITEAU	
27/08/2020	Place Franck Muzeau (longues pièces)	CDC HABITAT	
03/09/2020	Place Franck Muzeau (longues pièces)	CDC HABITAT	

Un point est fait sur le travail des commissions en cours et/ou à venir :

Commission bâtiment : M. Philippe JACQUELIN informe l'assemblée qu'il va réunir la commission au cours du mois d'octobre afin de travailler sur le cahier des charges de la construction d'un préau dans la cour de l'ancienne garderie. M. Christian PISARSKY soumet l'idée d'associer la commission développement économique et numérique afin d'évoquer la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïque sur ce nouveau bâtiment. MM. JACQUELIN et PISARSKY se concerteront pour fixer une date commune. M. SERRÉ précise qu'au niveau SICECO la commune pourrait avoir des aides financières.

Commission Bibliothèque : Mme Alexandra CAGNA invite les élus à venir découvrir l'exposition à la bibliothèque "A table, la santé au menu". Ils peuvent la découvrir, jusqu'au 3 novembre prochain, le mardi et le jeudi de 17 h à 19 h et le mercredi de 15 h à 18 h à la bibliothèque de Ladoix-Serrigny. Elle remercie les agents du secrétariat (Mmes CHENU et MASTOWSKI), en effet, ces dernières ont installé toute cette exposition en fournissant des éléments qui la valorisent.

Commission du personnel : M. le Maire expose à l'assemblée les derniers travaux de cette commission, il informe les élus qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade. La commission a émis un avis favorable mais il faut que le conseil municipal crée le poste correspondant si avis favorable de l'assemblée, bien entendu. En cas de création de poste, il convient que le dossier soit présenté en CAP (Commission Administrative Paritaire) placée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG) qui doit se réunir le 17 décembre prochain, le CDG demande à ce que les dossiers soient transmis au plus tard le 16 novembre 2020. En conséquence, M. le Maire informe les élus que la prochaine séance du conseil municipal se tiendra le mardi 10 novembre 2020.

Organisation du Téléthon 2020 : M. le Maire expose qu'au vu de la situation sanitaire et des contraintes liées à cette pandémie, la manifestation du Téléthon n'aura pas lieu ; le bureau municipal a décidé la mise en place d'une permanence Salle St Roch le samedi 5 décembre 2020 l'après-midi afin que les personnes souhaitant faire un don puissent venir le faire. Un tableau pour s'inscrire à un créneau de permanence sera adressé aux élus.

Cérémonie du 11 novembre : M. le Maire rappelle qu'au vu de la situation sanitaire et des contraintes liées à cette pandémie, seul un dépôt de gerbe aura lieu au Monument aux Morts le mercredi 11 novembre 2020 à 11 heures. Seuls, les élus du conseil municipal seront invités à participer.

Projet du règlement intérieur du conseil municipal : Les membres du conseil municipal ont trouvé dans leur dossier, le projet du règlement intérieur du conseil municipal. M. le Maire précise que ce projet doit être voté dans les six mois de l'installation des conseils municipaux dans les communes de plus de 1 000 habitants. C'est la première fois qu'un tel règlement sera mis en place, il informe l'assemblée qu'il convient de le voter avant le 23 novembre 2020 (installation le 23 mai de ce conseil). Chaque élu pourra en prendre connaissance avant son approbation lors de la prochaine séance du conseil, le 10 novembre prochain.

Projet d'implantation d'une antenne Free Mobile : M. le Maire rappelle la réunion du 7 juillet dernier où Mme Géraldine PACE, négociatrice télécom représentante du groupe Free Mobile était venue présenter son projet d'implantation d'antenne Free Mobile. Après débat, M. le Maire avait fait un tour de table afin de connaître l'avis de chacun des élus, une petite majorité avait émis un avis favorable à l'installation de cette antenne, deux élus étaient contre, d'autres attendaient pour donner leur avis. Depuis, la commission numérique a travaillé sur ce dossier et M. le Maire a été rappelé par Mme PACE aujourd'hui même. Un nouveau débat s'engage sur la question et M. le Maire souhaite recueillir, une nouvelle fois l'avis de son conseil, une majorité (11 élus) sont favorables à l'installation de cette antenne, 4 élus s'abstiennent, et 3 sont défavorables. Au cours de la réflexion, plusieurs arguments sont avancés comme la maîtrise foncière, la révision du PLU qui pourrait permettre l'empêchement de son installation, le manque d'information sur les risques et la dangerosité sur la santé, le risque de voir se multiplier les demandes d'installation d'antennes provenant d'autres opérateurs. Comme Orange qui possède déjà une antenne située au hameau de Corcelles et qui a également obtenu l'autorisation d'installation d'une deuxième antenne sur Ladoix-Serrigny sur un terrain privé.

Commission des carrières : M. Gaston RAVAUT informe l'assemblée qu'il a été saisi par un exploitant viticole d'une demande pour combler la carrière des Gréchons de dépôts inertes. Cet exploitant souhaite avoir un avis du conseil municipal avant le dépôt de son dossier auprès de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Cela occasionnant le passage de plusieurs véhicules à haut tonnage, M. RAVAUT a réuni la commission des carrières. Même si la commune ne peut pas lui interdire et si avis favorable du conseil municipal (avis qui sera émis lors de la prochaine visite des carrières ou lors de la prochaine séance du conseil municipal), la commission a émis le souhait d'établir une convention pour la remise en état de la voie communale.

La séance est levée à 22 h 30.

Vu par Nous, Jérôme FOL, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 9 octobre 2020 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

